

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
04 13 31 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Soutien au Groupement Oléicole des Bouches du Rhône - FDCIVAM 13, au titre de l'année 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'Agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis le 07/08/2015, la loi NOTRe nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole. Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région signée le 9 octobre 2017. Dans ce cadre, sa capacité à agir auprès des organismes doit relever, entre autres, de mesures en faveur de l'environnement (art. 94 de la loi NOTRe) ou en matière sanitaire (art. 95 de la loi NOTRe) et s'inscrit dans le cadre des régimes notifiés : SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'information ; SA 40833 « aides aux services de conseil pour les PME » ; SA 40671 « aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux ainsi que la lutte contre les maladies et organismes pour la période 2015-2020 ».

Le groupement oléicole des Bouches-du-Rhône rattaché à la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural des Bouches-du-Rhône (FD CIVAM 13) dont le siège social est situé à la Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, Président : Monsieur Philippe MERIC, sollicite notre participation pour trois dossiers :

- Aide au fonctionnement général : TAG 890

En 2019, les actions du Groupement portent tout particulièrement sur l'élaboration de règles de bonnes pratiques agricoles pour la culture de l'olivier, fondées sur des critères environnementaux adaptés aux conditions locales. Il a prévu de travailler à la définition de références technico-économiques en oléiculture biologique, audits et études auprès d'un panel d'exploitations.

L'acquisition de ces références technico-économiques doit permettre de vérifier et de comparer la rentabilité de l'oléiculture raisonnée et biologique et ainsi faciliter les études de faisabilité des projets de conversion en agriculture biologique.

Compte tenu des enjeux économiques, environnementaux et techniques auxquels la filière est confrontée et l'olivier étant par ailleurs considéré comme un élément du patrimoine touristique et gastronomique du département, je vous propose de renouveler notre participation à l'identique de 2018, soit 9 000 €(18 % du budget prévisionnel).

- Réseau de surveillance de la mouche de l'olivier : TAG 891

Les attaques de la mouche de l'olive, principal ravageur de l'olivier, engendre, outre des pertes de récolte, une dépréciation qualitative du produit fini (l'huile d'olive).

Dans un contexte de réglementation contraignante marqué par la diminution de la gamme des insecticides autorisés, la FDCIVAM est directement sollicitée pour guider les oléiculteurs dans leurs stratégies de traitements respectueux de l'environnement et de la santé de l'utilisateur et du consommateur.

Ainsi, l'offre du réseau de surveillance de la mouche de l'olive a été développée et couplée à des bulletins d'avertissement et à des conseils d'intervention. Composé d'une cinquantaine d'observateurs formés au maniement des pièges à phéromones, le réseau permet de recueillir des données bi-hebdomadaires et d'établir des bulletins de conseils adaptés à chaque moulin en vue d'une lutte préventive plutôt que curative.

Afin de poursuivre la lutte contre la mouche de l'olive, je vous propose de reconduire notre aide à l'identique de 2018, à hauteur de 3 000 € soit 6 % du budget.

- Recherche et développement des alternatives à l'irrigation et aux pesticides par la mise en place de projets et d'essais sur parcelles témoins : TAG 892

- Hydrater les oliviers en réduisant la consommation en eau : face à la récurrence des épisodes de sécheresse, le projet est d'expérimenter la technique ancestrale des Oyas, qui consiste à enterrer des jarres en argile au pied des oliviers, dont le remplissage s'effectue tous les 15 jours, dans le but d'économiser 30 % d'eau tout en assurant un bon démarrage des oliviers dès le printemps afin d'en optimiser leur récolte.

Cette technique datant de plus de 4 000 ans, 2 à 3 fois moins gourmande en eau permet d'économiser 2 semaines d'arrosage, jusqu'à diviser la consommation d'eau par 3.

- Nourrir les oliviers à la source en évitant les apports d'engrais afin d'accroître leur résistance à la sécheresse et réduire le besoin en fertilisation : l'ambition est d'incorporer des champignons sur le système racinaire des mottes simultanément à l'installation des Oyas. L'action bienfaitrice des champignons multiplierait par 100 les échanges entre les racines et la terre, dopant dès lors leur nutrition et permettant aux oliviers de mieux profiter des richesses du sol.

- Comparer les résultats sur parcelles témoins : le groupement va installer des capteurs de croissance de type « Pépista » afin de comparer la pousse des oliviers avec des sujets avoisinants non soumis à l'expérimentation, pour évaluer l'impact de cette technique sur l'évolution de la vigueur des arbres.

Afin de mener à bien ce nouveau projet, je vous propose d'accorder notre aide à hauteur de 3 000 € soit 6 % du budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL